

PRÉFECTURE
SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

PÔLE DE COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE
ET DE CONCERTATION PUBLIQUE

Troyes, le 13 mars 2020

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Certificat de dépôt

REÇU le 23 décembre 2019 de Century 21 – MARTINOT IMMOBILIER, dont le siège social est situé 14 boulevard Victor Hugo à TROYES (10000), et représentant le syndic de copropriété « Le Panorama » des immeubles sis 5 et 5 bis boulevard du 1^{er} R.A.M à TROYES (10000) ;

– 1 exemplaire en version papier

- d'un courrier de demande de la reconnaissance du bénéfice des droits acquis sur le fondement de l'article L. 513-1 du code de l'environnement pour une installation de combustion située 5 et 5 bis boulevard du 1^{er} R.A.M à TROYES appartenant à la rubrique n°2910 de la nomenclature des installations classées et disposant d'une puissance de 1 871 kW.

La délivrance du présent certificat ne préjuge en rien de la suite qui sera réservée à cette demande.

Pour le préfet et par délégation,
La chef de pôle,



Agnès MIERZWA